

AMNISTIE INTERNATIONALE

COMMUNIQUE DE PRESSE

AI Index: MDE 30/017/2002 (Document Publique)
Nr du Service de Presse : 154
3 septembre 2002

Tunisie : Proces des trois membres du PCOT - La Cour de cassation manque la derniere opportunit e de reparer l'injustice

Amnesty International et la F ed eration internationale des ligues des droits de l'Homme (FIDH) d enoncent la d ecision de la Cour de cassation de Tunis qui a rejet e lundi 2 septembre le pourvoi de Hama Hammami, Samir Taamallah et Abdeljabbar Madouri, tous trois condamn es pour appartenance au Parti communiste des ouvriers tunisiens (PCOT, non-autoris e).

Amnesty International et la FIDH renouvellent leur appel  a la lib eration imm ediate et inconditionnelle de Hama Hammami, Samir Taamallah et Abdeljabbar Madouri, tous trois consid er es comme prisonniers d'opinion. Selon les deux organisations, le principe fondamental de l'ind ependance de la justice a une nouvelle fois  et e viol e.

Me Brigitte Azema-Peyret, avocate honoraire fran aise mandat ee par Amnesty International et la FIDH en tant qu'observatrice, a d enonc e les irr egularit es qui ont entach e le proc es devant la Cour de cassation : « l'audience n'a dur e que quelques minutes et s'est d eroul ee  a huis-clos en l'absence des avocats de la d efense. Les avocats, pr evenus le jeudi 29 ao ut pour un proc es ayant lieu le lundi matin 2 septembre, n'ont pas eu le temps de pr eparer leur plaidoirie ». Brigitte Azema-Peyret ainsi qu'une repr esentante de l'Organisation mondiale contre la torture (OMCT), n'ont pas pu obtenir l'autorisation d'assister  a l'audience. La repr esentante d'Amnesty International et de la FIDH a estim e qu'au cours de ce proc es devant la Cour de cassation, « les droits de la d efense ont  et e manifestement viol es ». Un policier a ainsi ordonn e aux avocats de la d efense de se rendre chez le greffier pour pr esenter leur demande de plaidoirie. La Cour a entre-temps jug e l'affaire en moins de dix minutes, sans prendre connaissance de la position des avocats.

L'examen par la Cour de cassation  etait le dernier recours judiciaire possible pour les trois membres du PCOT qui doivent d esormais purger leurs peines (trois ans et deux mois de prison ferme pour Hama Hammami, trois ans et neuf mois pour Abdeljabbar Madouri et un an et neuf mois pour Samir Taamallah).

Amnesty International et la FIDH condamnent  a nouveau ces manquements graves aux principes  el ementaires des droits de la d efense qui avaient d ej a  et e d enonc es au moment du proc es en appel des trois membres du PCOT le 30 mars dernier. La Cour de cassation n'a pas rempli son r ole en ne relevant pas les graves irr egularit es de proc edure et le non-respect du droit au proc es  equitable observ es depuis le d ebut du proc es. Ces derniers d evveloppements viennent confirmer les graves pr eoccupations concernant l'administration de la justice en Tunisie.

Vous pouvez également contacter le service de presse d'Amnesty International, à Londres, UK, on +44 20 7413 5566. Amnesty International, 1 Easton St., WC1X 0DW. web: <http://www.amnesty.org>

For latest human rights news view <http://news.amnesty.org>